

## Le point sur les négociations collectives EC

Le comité de négociation EC continue de se préparer à la table de négociation. L'avis de négocier a été communiqué à l'employeur et à la Commission des relations de travail dans la fonction publique le 28 avril 2011. Les parties s'efforceront de se rencontrer et d'échanger leurs propositions en juin.

La recherche est pratiquement terminée, y compris l'analyse des réponses des membres EC au sondage de consultation sur les négociations. Bien que la majeure partie des informations issues du sondage soit sensible et ne puisse être rendue publique avant la fin des négociations avec l'employeur, le comité de négociation peut divulguer ce qui suit :

- o Le taux de réponse est plus faible qu'à notre sondage précédent, soit 14 % en comparaison d'un peu plus de 25 %.
- o Les membres EC ont choisi l'arbitrage plutôt que la conciliation/grève comme mode de règlement des différends.
- o Les questions sur un fonds de négociation collective n'étaient posées qu'à titre d'information. Les résultats seront communiqués au Conseil exécutif national (CEN), qui décidera s'il y a lieu de poursuivre l'affaire. Si le CEN décide d'aller de l'avant, la question sera soumise à l'ensemble des membres pour discussion et peut-être ensuite à un vote. Les cotisations ne peuvent être augmentées, même temporairement, sans un vote général des membres.
- o En général, les priorités des membres n'ont pas changé : le salaire et les congés (surtout les vacances et les congés pour obligations familiales) arrivent en tête de liste. La négociation d'un congé sabbatique dans la convention collective a reçu un appui étonnamment élevé.
- o Nous ne pouvons rendre publique la position des membres EC sur la question de l'indemnité de départ, car cette information ne sera présentée à l'employeur que lorsqu'il déposera une proposition et amorcera la discussion à ce sujet. Pour le moment, tout ce que le comité peut révéler est que la position des membres EC est plus nuancée que lorsque l'affaire

a éclaté à l'automne 2010. Nous donnerons plus de précisions si une entente de principe est conclue à la table de négociation.

- o De nombreux membres EC ont pris le temps de formuler d'autres suggestions pour la table de négociation et des recommandations au sujet du questionnaire. Le comité de négociation les a toutes examinées.

Le comité de négociation EC tient à remercier tous ceux qui ont participé au processus de consultation.

Dans le passé, les négociations se sont prolongées dans la plupart des cas sur une période de 12 à 16 mois. Nous vous tiendrons au courant.